

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 FEVRIER 2022****DELIBERATION N° 2022-02-029-DR/CP**

Nomenclature : 1.1.10

**OBJET : LANCEMENT DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOTBALL**

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
le 11 février 2022  
Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de l'affichage en  
Mairie le : 15/02/2022*

L'an deux mille vingt deux, le dix février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

**PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE**

M. LECERF	procuration à	M. CENDRES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 33

Lors de sa séance du 16 novembre 2021 le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace sportif Vincent Mabillet à l'atelier d'architecture Claret - Lebecq.

Pour mémoire, le projet prévoit le remplacement du gazon naturel par de la pelouse synthétique, l'implantation d'un nouveau fronton et la construction d'un bâtiment neuf destiné à accueillir le bureau du service de sports, des associations, le logement d'un gardien ainsi que les vestiaires du club de football de l'Association Sportive Tarnosienne.

Les travaux de construction sont programmés en deux phases afin de permettre la pratique des entraînements et compétitions sur le terrain à compter de la saison 2022-2023. La réalisation du terrain est ainsi prévue pour débuter en juillet 2022. La réalisation des infrastructures (maisons des associations, logement, bureau, vestiaires, fronton et tribune) s'étalera quant à elle sur les années 2022 et 2023.



Le projet de réalisation du terrain a été validé au stade AVP (Étude Avant Projet) et le montant des travaux est estimé à ce stade à 1 071 643 euros HT.

La délégation permanente de signature accordée par le Conseil municipal, le 4 juin 2020, à M. le Maire en matière de marchés publics ne concerne que les marchés de travaux inférieurs à 1 000 000 euros HT.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à lancer le marché de travaux correspondant et à signer les pièces du marché.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-29 et L.2122-21-1

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles relatifs aux procédures adaptées ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 1 071 643 euros HT au stade Étude Avant Projet ;

Considérant que ce montant est inférieur au seuil des procédures formalisées en marché de travaux ;

### **DELIBERE**

**AUTORISE** M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public et à recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation du terrain synthétique de l'espace sportif Vincent Mabillet.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés et les pièces correspondantes.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)